

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

LES INSCRIPTIONS :

Pour pratiquer au sein du club il faut :

- avoir atteint l'âge de 4 ans au jour de l'inscription,
- adhérer et cotiser à l'association quel que soit le mois de l'inscription,
- prendre une licence auprès de la Fédération Française de Karaté et disciplines associées ou de l'Ufolep,
- fournir un certificat médical précisant la non contre-indication de la pratique du karaté, du nihon tai jitsu et/ou du qi gong,
- remettre la fiche de renseignement dûment complétée, avec autorisation parentale pour les membres ayant moins de 18 ans à l'issue des deux cours d'essai éventuels.

La possession d'un passeport sportif est obligatoire pour participer aux compétitions.

LES ENTRAÎNEMENTS :

Les dates et les horaires d'entraînement sont précisés en début de saison, ils sont dans tous les cas inscrits sur le site internet du club.

Les parents accompagnant leurs enfants doivent attendre dans l'entrée du gymnase durant les entraînements.

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS :

Les parents s'engagent à s'assurer de la présence de l'instructeur ou d'un membre du club avant de laisser leur(s) enfant(s). Dans le cas contraire, le club, les dirigeants ou l'instructeur ne pourront être tenus pour responsables. Les parents sont priés de se présenter au plus tard à la fin du cours afin de récupérer leur(s) enfant(s).

LA TENUE :

Le port du kimono est obligatoire. La tenue réglementaire étant le karaté-gi. Une tenue sportive classique sera acceptée lors des premiers cours faisant office de cours d'essai.

Pour les filles, le port d'un tee-shirt blanc est obligatoire sous la veste de kimono et sera toléré pour les garçons en période de froid.

LE RESPECT :

Les adhérents s'engagent à respecter :

- les locaux,
- le matériel mis à leur disposition,
- les principes de discipline et notamment le respect d'autrui.

Tout manque de respect ou comportement nuisible peut entraîner l'exclusion partielle ou totale, temporaire ou définitive du cours.

LA DISCIPLINE :

Elle est sous la responsabilité du professeur pendant les cours. En cas de retard, l'élève devra saluer le professeur et attendre son autorisation pour intégrer le tatami.

Avant toute sortie du tatami pendant le cours, l'élève consultera au préalable son professeur pour en avoir autorisation.

LA LAÏCITÉ

Le principe de la laïcité devra être respecté. Les propos et discours religieux ou politiques sont interdits. Les cours sont ouverts à toutes personnes sans port d'objet ou de vêtement ostentatoires ou pouvant gêner la pratique sportive (cf paragraphe hygiène et sécurité).

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ :

- il est formellement interdit de marcher en chaussures sur le tatami,
- le port de bijoux est interdit,
- les cheveux longs doivent être attachés en évitant les barrettes métalliques,
- le kimono doit être propre et repassé,
- le pratiquant doit avoir une bonne hygiène corporelle (les ongles des pieds et des mains doivent être courts et propres...),
- tout aliment (chewing-gums, bonbons...) durant les cours est interdit.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet personnel. Les accidents et incidents provoqués en dehors des heures et des lieux réservés aux séances d'entraînement ne relèveront pas de la responsabilité du club.

LES COMPÉTITIONS :

Elles seront proposées aux pratiquants à condition qu'ils soient assidus aux cours et sur accord de l'entraîneur. L'absence à une compétition devra être signalée à l'avance.

Lors des compétitions :

- la possession du passeport sportif est obligatoire,
- des protections (gants, protège-pieds, protège-tibias, coquille et protège-dents) seront nécessaires pour les compétitions combat,
- les déplacements se feront à la charge des parents.

LA RESPONSABILITÉ :

La licence auprès de la FFKaraté ou de l'Ufolep comprend des assurances dont une responsabilité civile (prix compris dans celui de la licence), les adhérents sont couverts pour les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers ou à eux même en cas de blessure.

LA COTISATION :

Les tarifs sont précisés en début de saison, ils sont dans tous les cas inscrits sur le site internet du club. A ces tarifs doivent être ajouté le prix de la licence à la FFKARATE ou à l'Ufolep dont le montant sera précisé en début de saison.

Ce règlement peut être complété ou modifié, les membres du club doivent se tenir informés de ses éventuelles mise à jour. Dans tous les cas, ce dernier est disponible dans sa dernière version actualisée sur le site internet du club.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2017.
Le Président du Gorinkan.

